

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CB - ACCENT LUX - Swissness Equity Fund

A EUR (LU1435247108), Classe d'action B EUR (LU1435247280), Classe d'action C EUR (LU1435247363)

un sous-fond de CB-ACCENT LUX SICAV

La société de gestion de la SICAV est ADEPA ASSET MANAGEMENT S.A.

Le Fonds est géré par SWM Swiss Wealth Management S.A.

Objectif et politique d'investissement

Objectif

L'objectif de placement du fonds est principalement de réaliser des gains en capital à long terme en investissant dans des actions cotés sur les marchés mondiaux sans limitation géographique ni sectorielle et principalement en Suisse.

Politique d'investissement

La Localisation de l'investment manager ainsi que son background professionnel visent la mise en place d'un style de gestion caractéristique de la place financière suisse; pour cette raison le compartiment a été défini avec le terme Swissness.

Dans la composition du portefeuille sont donc valorisés des entreprises ayant leur siège en Suisse sans toutefois se limiter uniquement à celle-ci.

Le style de gestion fait référence à l'analyse fondamentale avec un accent particulier sur :

- une approche top-down pour les entreprises avec un large capitalisation
- une approche bottom-up pour les sociétés de petite et moyenne capitalisation

Le fonds ne suit pas une pondération des secteurs.

Le compartiment pourra investir dans des valeurs mobilières, en conformité avec la législation UCITS, en respectant la répartition suivante:

- minimum 51% des actifs nets en actions ;
- la partie restante du portefeuille, avec un maximum de 49% des actifs nets, en titres obligataires.

Les investissements en obligations auront un rating minimal correspondant à la catégorie « Investment Grade ».

À des fins de couverture et à des fins d'investissement, le compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé.

Les instruments financiers dérivés seront et pourront être utilisés à titre accessoire.

En particulier, le compartiment peut employer des instruments financiers dérivés et contrats à terme sur tous types de sous-jacents éligibles tels que les devises, les taux d'intérêt, des valeurs mobilières ou des indices financiers, à tous moments et en conformité avec la réglementation Grand-Ducale.

Enfin, le compartiment peut aussi détenir des liquidités (cash et dépôts à terme) dans le but d'optimiser sa gestion de trésorerie.

Les investissements pourront en outre s'effectuer par le biais d'OPC et OPCVM avec un maximum de 10% de l'actif net.

L'exposition à des devises différentes de le Franc Suisse sera principalement couverte.

La devise de calcul du compartiment est le Swiss Franc (CHF).

Politique de distribution

Les revenus des placements du compartiment ne sont pas distribués aux actionnaires du compartiment mais réinvestis.

Souscription et rachat

Les actionnaires peuvent demander le rachat des actions du compartiment chaque jour bancaire ouvrable (cut-off time 15.30 CET). Ce rachat se fait à prix inconnu. Pour de plus amples informations sur les modalités de souscription et de rachat, veuillez consulter les rubriques « Emission et délivrance des actions » et « Rachat des actions » du prospectus.

Horizon de placement

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans 3 à 5 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible Risque plus élevé
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

A EUR	1	2	3	4	5	6	7
B EUR	1	2	3	4	5	6	7
C EUR	1	2	3	4	5	6	7

Sur les marchés financiers, tout rendement supérieur à celui d'un placement sans risque est la contrepartie offerte pour s'exposer à un risque donné. Sur l'échelle ci-avant, la catégorie 1 implique ainsi un faible risque de perdre de l'argent mais offre un potentiel de gain limité. Pour la catégorie 7, le risque de perdre de l'argent est beaucoup plus élevé, mais le potentiel de gain nettement supérieur. Il est à noter que la catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé sur la base de données historiques. Or, la performance passée pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque et de rendement indiquée n'est pas garantie et elle est susceptible d'évoluer dans le temps.

Le compartiment est classé dans la catégorie 5 car il investit dans des actifs présentant un certain risque.

Outre les risques considérés pour le classement du compartiment dans sa catégorie de risque, le compartiment peut être exposé à des risques qui ne sont pas correctement pris en compte par l'indicateur synthétique. Il peut s'agir, sans s'y limiter, des risques présentés ci-après.

Risque de crédit : risque de voir l'émetteur d'un titre de créance ne plus être en mesure de respecter ses engagements.

Risque de liquidité : risque de ne pas parvenir à liquider une position donnée en temps voulu à un prix raisonnable.

Risque de contrepartie : risque de voir une contrepartie à un contrat ne plus être en mesure d'honorer ses obligations contractuelles.

Risque opérationnel : risque inhérent à l'exploitation du compartiment, lié essentiellement à d'éventuelles erreurs d'évaluation et de traitement des transactions.

Risque lié à des produits dérivés : impact des instruments dérivés sur le profil de risque du compartiment lorsqu'ils sont utilisés pour obtenir, renforcer ou diminuer l'exposition à des actifs sous-jacents.

Il est à noter que le compartiment décrit dans le présent document n'est pas nécessairement exposé à l'ensemble de ces risques.

Frais

Frais ponctuels prélevés lors de l'émission et du rachat de actions

Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur à l'achat et la restitution des actions du compartiment.

	A EUR	B EUR	C EUR
--	-------	-------	-------

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1,30 %	1,64 %	0,80 %
----------------	--------	--------	--------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance: Le calcul de la commission de performance est appliqué à la plus petite valeur entre la VNI moyenne annuelle de chaque classe de compartiment et la VNI de cette classe au jour d'évaluation multipliée par la différence entre la performance du compartiment par rapport au High Watermark, de fin de la exercice précédente. La commission variable est égale à 10% du résultat ainsi obtenu. Aucune commission de performance ne sera payée si la valeur nette d'inventaire par action au terme de la exercice écoulée est inférieure à la plus haute valeur nette d'inventaire par action de clôture de toute autre exercice précédente ou de la valeur nette par action initiale (principe du «High Watermark»). Pendant la dernière année financière du fonds, les frais de performance s'élevaient à 0% du Fonds pour la classe A, 0% du Fonds pour la classe B et 0% du Fonds pour la classe C.

Les frais acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses actions. Ces frais réduisent la performance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie correspondent chacun au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur dans le compartiment. Dans certains cas, il se peut que l'investisseur paie moins. Pour obtenir des informations plus détaillées, veuillez consulter votre conseiller financier.

Les frais d'entrée sont de 0% pour les parts de catégories A et B et 0% pour la part de catégorie C.

Les frais courants sont fondés sur un montant estimé. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Sont exclus de ce montant les frais de transaction du portefeuille hormis les frais d'entrée ou de sortie payés lors de l'achat ou de la vente de actions d'un autre organisme de placement collectif.

Pour de plus amples informations concernant les frais, veuillez consulter la rubrique « Charges et frais » du prospectus de la Sicav.

Performances passées



La performance historique ne constitue pas une indication des rendements futurs.

La performance indiquée tient compte des frais courants mais pas des frais d'entrée et de sortie facturés lors de l'achat ou de la restitution de actions de la Sicav.

Les rendements peuvent varier à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution positive ou négative des marchés.

Date de lancement : 1^{er} juillet 2016

Informations pratiques

Banque dépositaire: State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch.

Pour de plus amples informations concernant cette Sicav, veuillez consulter le prospectus. Celui-ci ainsi que les rapports annuels et semestriels sont mis gratuitement à disposition en français au siège social de la Sicav, auprès de la banque dépositaire ainsi qu'auprès de tous les représentants agréés.

Des détails sur la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles à l'adresse <http://www.adeqa.com/remuneration-policy>. Ils incluent la description du mode d'attribution de la rémunération et des avantages aux employés ainsi que le comité de rémunération, si nommé. La société de gestion peut en fournir une copie papier sur demande.

La valeur nette d'inventaire et le prix d'émission, de conversion et de rachat des actions de la Sicav sont disponibles au siège social de la Sicav ainsi qu'à celui de la banque dépositaire.

La législation fiscale du Grand Duché de Luxembourg peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de CB-ACCENT Lux ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le présent document d'information clé pour l'investisseur décrit le compartiment CB - ACCENT LUX - Swissness Equity Fund tandis que le prospectus auquel il est fait référence porte sur l'ensemble de ladite Sicav.

Dans les comptes de la Sicav, les actifs de chacun des compartiments sont séparés des actifs des autres compartiments.

Les investisseurs peuvent échanger leurs actions contre celles d'un autre compartiment de la Sicav. Aucune commission de conversion n'est facturée pour un tel échange.

Les classes A et C sont réservées aux investisseurs institutionnels, et la classe B correspond à la classe retail.